

## ***Distribution de masques au Pays basque : le point ville par ville***

Commandes groupées d'intercommunalité ou particulières par les communes, distributions dans les boîtes aux lettres ou en mairies, où et quand? Retrouvez les infos pratiques pour les principales communes basques

### **Anglet**

Dans l'attente des masques acquis par l'agglomération Pays basque et dont une partie lui sera remise après le 11 mai, la municipalité d'Anglet a décidé d'acquérir un autre lot de masques venu des Landes. Leur distribution aura ce dimanche 10 mai de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures.

En cas d'impossibilité de se déplacer il faut appeler le 0800 800 928.

La distribution aura lieu dans les bureaux de vote habituels, pour les personnes inscrites sur la liste électorale d'Anglet. Une pièce d'identité de chaque personne pour laquelle un masque est retiré ou le livret de famille seront demandés comme justificatifs.

À la salle des fêtes de la Mairie, pour les personnes qui ne sont pas inscrites (nouvel Angloy, résident secondaire, étudiant, personne n'ayant jamais voté, ressortissant étranger). Il faudra se munir d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité de chaque personne pour laquelle un masque est retiré ou du livret de famille.

La liste et l'adresse des bureaux de vote peuvent être consultées sur le site [anglet.fr](http://anglet.fr) ou par téléphone au 0800 800 928.

### **Ascain**

Les masques à destination de la population seront disponibles à partir du lundi 11 mai à 14 heures à la salle Bil Toki (derrière la mairie). Dans un premier temps la dotation est de 1 masque par habitant (masque en tissu, lavable et réutilisable).

Les créneaux horaires de distribution de la semaine du 11 au 15 mai seront : lundi : 14 heures à 17 heures, et ensuite de mardi à vendredi de 9 heures à 12 heures et 14 heures à 17 heures. Se munir d'une pièce d'identité. Une même personne pourra retirer les masques pour les membres de sa famille ou son entourage (à condition d'être habitants de la commune). Les noms des personnes ayant reçu la dotation en masques seront relevés. Lorsque la mairie recevra la dotation supplémentaire de masques, il sera procédé à une seconde distribution.

### **Bayonne**

La distribution des 53 000 masques en tissu homologués à chaque habitant a commencé depuis le mardi 5 mai, par le biais d'un portage à domicile.

Les masques, à raison d'un masque par habitant, seront fournis avec une notice explicative. Ils seront disponibles en tailles adulte et enfant.

Les points de retraits des masques (uniquement en cas d'absence lors de la distribution) :

pour les habitants de la rive gauche de l'Adour : au foyer Jauréguiberry, 33 quai Amiral Jauréguiberry,

pour les habitants de la rive droite de l'Adour : à la salle L'Albizia, 4 rue Jeanne-Peyré,

Si la dotation en masques ne correspond pas à la composition de leur foyer, les habitants sont invités à contacter les services de la Ville de Bayonne au 05 59 46 61 61 (Allô Bayonne).

### **Biarritz**

À Biarritz la première distribution des masques de protection contre le Covid-19 à la population débute ce dimanche 10 mai. Chaque habitant pourra obtenir un exemplaire en tissu, lavable et homologué. Ces exemplaires gratuits sont réservés aux résidents permanents.

Les personnes inscrites sur les listes électorales pourront se rendre ce dimanche dans leur bureau de vote, à raison d'un représentant par foyer qui retirera les masques pour tous les siens ( se munir des pièces d'identité de ceux pour qui l'on retire et/ou livret de famille).

Pour les personnes dont la première lettre du nom est comprise entre A et K ce sera de 9 heures à 13 heures et Pour celles dont le nom commence par les lettres comprises entre L et Z de 13 heures à 18 heures.

Les Biarrots non-inscrits sur les listes électorales pourront retirer leur masque, à partir de ce lundi 11 mai et au fil de la semaine sur rendez-vous.

Les personnes les plus fragiles, recensées comme telles par les services du CCAS de Biarritz (Centre communal d'action sociale), recevront elle leur masque directement à domicile.

À noter, un numéro vert ( le 0 801 902 364) est mis en place pour orienter et répondre aux questions des Biarrots sur la distribution. Il sera joignable tous les jours de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures).

### **Bidart**

La Mairie de Bidart va distribuer des masques gratuitement dimanche 10 mai pour que chacun puisse disposer d'un équipement personnel minimal.

Ce sont des masques « grand public » en tissu. Il est prévu un masque par personne pour tout résident de Bidart âgé de plus de 10 ans sur présentation d'une pièce d'identité pour chaque bénéficiaire (ou du livret de famille).

Cette distribution se fera, sur rendez-vous uniquement, sur 7 points de retrait : la mairie, l'Office de tourisme, les écoles (deux points), le Kirolak (deux points) de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ainsi qu'à Lore Landa, au point de tri sélectif situé au pied de la résidence Erreka Ondoan, jusqu'à 13 heures seulement.

Le rendez-vous se prend impérativement sur <https://rdv-masques.bidart.fr> jusqu'au samedi 9 mai à 18 heures, pour pouvoir bénéficier de la distribution dimanche. Au-delà, il ne sera plus possible de réserver un masque pour cette distribution.

On peut aussi contacter la mairie au 05 59 54 90 67, des permanences téléphoniques seront assurées le vendredi 8 mai de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures et le samedi 9 mai de 9 heures à 13 heures.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ni en charger une personne de votre entourage, vous êtes invités à recontacter la mairie à partir de lundi. Les stocks de masques sont limités, merci de respecter ces modalités que vous pouvez retrouver sur le site de la mairie.

## **Bassussarry**

La distribution des masques commandés par la mairie via le groupement de commande initié par la Communauté d'agglomération Pays Basque aura lieu ce dimanche 10 mai de 8 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures, à la salle Kirol Lekua (tennis couvert) située derrière l'école.

Les personnes âgées de plus de 80 ans et plus seront livrées à leur domicile. Les personnes à mobilité réduite ou vulnérables, qui se trouvent dans l'impossibilité générale de se déplacer, sont priées de se faire connaître en appelant le standard de la mairie au 05 59 43 07 96 et recevront leur masque à domicile dans la semaine du 11 mai.

Un masque par habitant à partir de 11 ans sera ainsi donné. Il suffira de présenter la pièce d'identité de chaque personne pour laquelle un masque est retiré ou le livret de famille.

Chaque masque distribué sera en tissu et conforme à la norme AFNOR et il sera lavable et réutilisable. Si ce masque dit « barrière » évite la projection vers l'entourage de gouttelettes émises par le porteur, il le protège aussi contre les projections émises par une personne en vis-à-vis. De taille unique adulte, il n'est pas délivré aux enfants de moins de 11 ans, conformément aux préconisations.

Une notice d'utilisation sera affichée sur place et disponible sur le site de la mairie.

## **Bidache**

La distribution de masques alternatifs se fera en mairie de Bidache chaque matin de 9 heures à midi, du lundi 11 mai au mercredi 20 mai 2020. On notera que ces équipements sont de simples barrières de protection pour personnes saines.

## **Briscons**

Dans le cadre du déconfinement la commune organise une distribution de masques pour ses habitants, une dotation d'une unité par personne de plus de dix ans, en tissu aux normes AFNOR et lavable 10 fois. Cette attribution se fera ce dimanche 10 mai de 8 heures à 13 heures devant les ateliers municipaux à l'espace Xirrita.

Afin de limiter la circulation des personnes, il est recommandé qu'un seul adulte par foyer se déplace, muni des documents nécessaires. Ceux-ci étant le livret de famille s'il y a des enfants et la pièce d'identité de chaque adulte.

Pour les habitants de Briscons en résidence principale non-inscrits sur les listes électorales, il sera demandé également un justificatif de domicile (facture EDF ou eau). Par principe de précaution les gestes barrière et les mesures de distanciation sociale seront respectés. Par ailleurs, Les personnes de plus de 65 ans ne pouvant se déplacer, sont invitées à s'inscrire à partir du lundi 11 mai, au CCAS : 05 59 31 78 34. Une distribution à domicile sera organisée ultérieurement.

## **Boucau**

D'après les services de la ville de Boucau la distribution des masques grand public (norme AFNOR) fournis par la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) est prévue ce dimanche 10 mai de 9 à 13 heures.

Les bureaux de vote serviront de lieux de distribution, soit dans l'ordre des numéros des bureaux: centre Paul-Vaillant-Couturier, école Langevin, école Joliot-Curie, école Lanusse, école Abbadie.

Le représentant famille devra présenter une pièce d'identité et le livret de famille (pour les enfants). Il sera possible de récupérer des masques pour ses voisins à condition de se munir d'une copie de leur pièce d'identité.

## **Cambo-les-Bains**

La commune de Cambo-les-Bains distribuera gratuitement un masque de protection à chaque Camboar : Dimanche 10 mai de 9 heures à 12 heures, Lundi 11 mai de 9 heures à 12 heures et de 16 heures à 19 heures et mardi 12 mai de 9 heures à 12 heures.

Rendez-vous à la halle Bernadette Jougoux du Parc Saint-Joseph pour les Camboars qui votent habituellement à la mairie (bureau 1) et à la salle Larrazkena (bureau 2). Rendez-vous au bâtiment en face du centre de secours des pompiers, pour les Camboars qui votent habituellement à la maison de la musique (bureau 1) et à la salle Larrazkena (bureau 2) et pour les Camboars non-inscrits sur les listes électorales.

Pour tout renseignement, contacter la mairie à partir de lundi matin au 05 59 93 74 30. Seul un membre d'un même foyer doit se déplacer avec les justificatifs.

## **Ciboure**

La municipalité attend la livraison complète de la Communauté d'agglomération Pays Basque avant de procéder à la distribution. Cette distribution exceptionnelle sera organisée dans des modalités qui seront donc communiquées ultérieurement. En attendant, la ville de Ciboure renvoie vers le secteur de la grande distribution.

### **Espelette**

Ce 8 mai, la municipalité d'Espelette a organisé une distribution gratuite de masques, au marché couvert. Un avis avait été préalablement distribué dans toutes les boîtes aux lettres des ezpeletar. Suite aux retours, 1850 masques ont été alors commandés. »On a anticipé la distribution de masques, on savait que la Communauté d'agglomération en fournirait mais on avait des doutes sur la date et on voulait que les Ezpeletar puissent être équipés pour le 11 mai. On fera une autre distribution avec les stocks fournis par l'Agglomération. Grâce aux couturières bénévoles d'Espelette, un masque supplémentaire est attribué par foyer » précise le maire, Jean-Marie Iputcha.

### **Hendaye**

Les Hendayais vont recevoir dans leur boîte aux lettres un courrier expliquant les modalités de distribution des masques qui seront distribués par la Ville, ce mercredi 13 mai de 8 heures à 19 heures. La ville procédera à la distribution d'une première dotation de 17 000 masques.

Pour les récupérer des points de distribution ont été identifiés en fonction, pour la plupart, des lieux où l'on vote habituellement.

Les personnes non inscrites sur les listes électorales et ayant leur résidence principale à Hendaye sont invitées à se rendre au centre d'accueil de l'Autoport, rue Lekueder aux Joncaux. Les personnes isolées qui ne peuvent se déplacer peuvent appeler la mairie au +33 (0)5 59 48 23 33 pour qu'une distribution à domicile soit effectuée.

Pour récupérer son masque, il suffit de se présenter muni d'une pièce d'identité avec photo, de son livret de famille (pour les familles avec enfants mineurs) et d'un justificatif d'adresse de sa résidence principale. Retirer un masque "par procuration" est possible. Il faut être muni de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de la personne et se rendre sur son propre lieu de distribution. Une seule personne récupère les masques pour toute famille ayant des enfants mineurs.

### **Saint-Jean-de-Luz**

Les masques seront distribués du mercredi 13 mai au samedi 16 mai de 9 heures à 19 heures, au gymnase Urdazuri. Le mercredi 13 mai est réservé aux personnes de plus de 65 ans et personnes en situation de handicap.

Les personnes isolées qui ne peuvent se déplacer peuvent appeler, pour qu'une distribution à domicile soit effectuée, la mairie de Saint-Jean-de-Luz au 05 59 51 61 30 ou 05 59 51 61 48, les lundi 11 mai et mardi 12 mai de 9 heures à 17 heures. Pour récupérer son masque, une seule personne récupère les masques pour toute famille ayant des enfants mineurs. Il suffit de se présenter muni d'une pièce d'identité avec photo, de son livret de famille (pour les familles avec enfants mineurs) et d'un justificatif d'adresse de sa résidence principale.

Retirer un masque "par procuration" est possible. Il faut être muni de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de la personne et se rendre sur le lieu de distribution.

### **Saint-Pierre-d'Irube**

Dimanche 10 mai, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, les habitants de Saint-Pierre-d'Irube sont invités à venir récupérer un masque mis à disposition par la commune. Les trois lieux de distribution seront la salle polyvalente Ourouspoure, la salle La Perle, et le mur à gauche.

### **Ustaritz**

La livraison des masques commandés par la Communauté d'Agglomération Pays basque et le Conseil Départemental 64 est annoncée en deux temps, et dans un premier temps un masque en tissu par habitant sera livré. La délivrance des masques à la population s'effectuera sur la base de la liste électorale.

Tout administré devra se munir de sa carte d'électeur ou d'une pièce d'identité et présentera le formulaire complété qui sera remis sur les sites de distribution (il est également téléchargeable sur le site internet de la mairie).

Si l'administré est nouvellement arrivé sur la commune ou n'est pas inscrit sur la liste électorale, il devra présenter un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture électricité, eau).

Les sites de distribution.

La distribution se fera par bureau de vote au quartier Arrauntz à la salle Erdiko Etxea; pour Hérauritz et Astobizkar à la salle Auzo Baita, pour Hiribehere et Zokorrondo à la salle Lapurdi; pour les quartiers Bourg, Xolpolo, Etxehasia et des Bois à la mairie Gaztelondoa.

Les personnes intéressées peuvent venir retirer leurs masques du lundi 11 mai au jeudi 14 mai de 16 heures à 19 heures.

Les personnes empêchées pourront contacter les numéros de téléphone et mails suivants:mairie@ustaritz.fr

Tel. 05.59.93 00.44 ; ccas@ustaritz.fr – Tel 05.59.93.38.91.

Les services communaux restent dans tous les cas à l'écoute de toutes et tous pour les assister dans cette démarche. Enfin, une remise des masques à domicile pourra au cas par cas être envisagée.